

volume autorisé).

L'exploitant souhaite prendre en compte au plus tôt les éventuelles remarques des tiers sur son installation, et établir un dialogue constructif avec les collectivités locales en toute transparence.

Cependant, nous avons demandé à l'exploitant d'améliorer la gestion des odeurs et le suivi des plaintes. Celui-ci s'est donc engagé à choisir un créneau horaire et météorologique favorables au retournement des andains (températures basses, direction du vent opposée aux habitations, retournement en début de semaine), puisqu'il semble que cette action soit la source des odeurs ressenties par les tiers. Nous lui avons demandé d'identifier les causes des odeurs perçues par le voisinage lors des plaintes, et de mettre en œuvre les moyens techniques nécessaires afin de limiter ces émissions. L'exploitant devra également renouveler la présentation annuelle au comité des riverains des actions correctives qu'il met en œuvre.

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Directeur Départemental
de la Protection des Populations
et par délégation
Le Chef du Service Environnement
et Prévention des Risques
Gérald GACHET

Copie à :

- Mairie de Saint Georges Hauteville
- ~~Mairie de Boisset Saint-Priest~~
- Sous-Préfecture de ~~70210~~ 70210